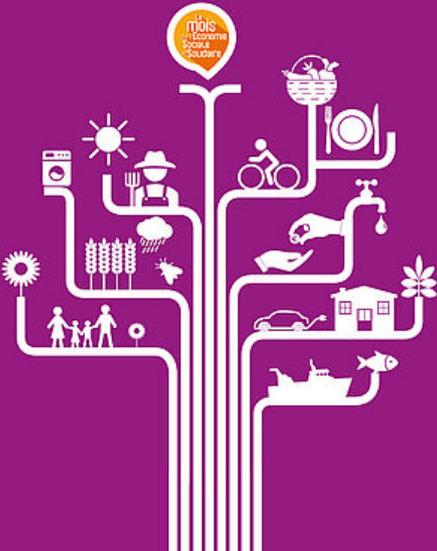


Economie Sociale et Solidaire

L'ESS, qui rassemble des entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, est un secteur dynamique, créatif, qui apporte une vraie plus-value économique, sociale, environnementale et répond aux enjeux actuels de l'agglomération



Appel à projets
2024
de l'**Economie
Sociale et Solidaire**

Communauté d'agglomération
du **Boulonnais**
www.agglo-boulonnais.fr

<https://form.jotform.com/240503197751354>

Qu'est-ce-que l'économie sociale et solidaire ?

La loi de Juillet 2014 propose une définition établie des entreprises de l'ESS à travers les principes suivants :

- › La poursuite d'un but d'utilité sociale ou d'intérêt général ;
- › Une gouvernance démocratique, associant les parties prenantes de l'entreprise ;
- › La majorité des bénéfices est réinvestie dans le développement ou le maintien de l'activité de l'entreprise pour assurer son maintien et sa croissance;

Les entreprises de l'ESS composent l'entrepreneuriat social. Celui-ci consiste à créer une activité économique pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux. Les familles de l'ESS sont les associations, les coopératives, les fondations, les mutuelles et les sociétés commerciales agréées ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale).

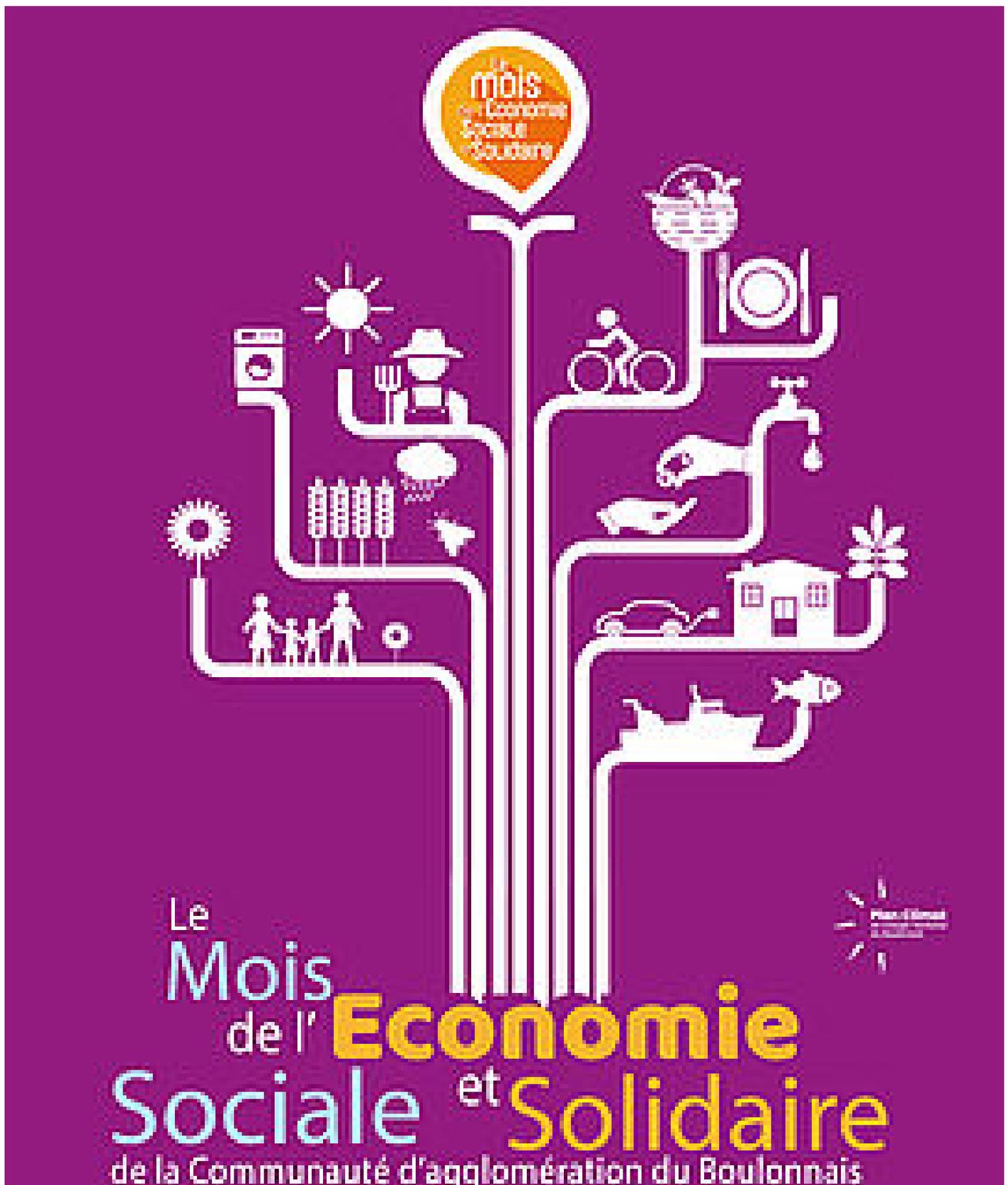
Services de proximité, circuits courts, insertion par l'activité économique, réemploi, efficacité énergétique, épargne citoyenne, banques coopératives, mutuelles, coopératives d'activités et d'emploi, habitat participatif, ... l'ESS est multi-facettes et elle irrigue l'économie locale.

Au croisement du secteur public et du secteur lucratif, l'ESS est un secteur dynamique du Boulonnais (1 300 établissements, près de 5 000 emplois non délocalisables) et créatif qui apporte une vraie plus-value économique, sociale, et environnementale et répond aux enjeux actuels.

L'économie sociale et la CAB

La CAB s'est positionnée dès 2008 dans l'organisation du Mois de l'ESS, qui représente la partie visible de la politique qui s'est structurée progressivement via l'intégration d'un volet ESS à la stratégie de développement économique. Elle s'est employée depuis à créer les conditions favorables pour la création et le développement des entreprises, et ce de manière volontariste :

- Attribution de soutiens financiers aux porteurs de projet et orientation vers les sources de financement mobilisables, à tous les stades de la vie des entreprises
- Octroi d'aides au fonctionnement aux structures d'accompagnement comme BGE Littoral Opale
- Financement d'une étude pour identifier les « niches d'emplois » en ESS
- Lancement d'un réseau d'appui collectif aux entrepreneurs sociaux et mise en réseau des acteurs
- Animation d'une réflexion pour favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en produits bio/locaux qui doit déboucher sur la création d'une légumerie
- Recherche de partenariat avec le monde universitaire pour promouvoir l'ESS auprès des étudiants et favoriser le développement des projets « dormant » dans les entreprises existantes



SOLID'ESS

<https://www.agglo-boulonnais.fr/attractive-et-innovante/economie-sociale-et-solidaire?>

Organisé par la Communauté d'agglomération du Boulonnais, « Solid'ESS » marque un temps fort pour l'Economie Sociale et Solidaire du territoire. Autour d'une thématique (ESS culture, ESS & sport...), les acteurs du territoire peuvent se réunir, échanger, s'inspirer d'expériences venues d'ailleurs pour proposer de nouvelles façons de travailler ensemble et pour proposer des solutions davantage en accord avec les besoins des habitants.

L'Appel à projets ESS 2024

La CAB anime la stratégie locale de développement de l'ESS et apporte un soutien aux initiatives locales au travers des multiples démarches dont un appel à projets pour 2024 dont les priorités affichées sont :

- les circuits de proximité, à la fois circuits courts et locaux, qu'ils concernent des produits alimentaires ou non ;
- l'économie circulaire et la structuration des filières responsables ;
- l'entrepreneuriat en matière d'Economie Sociale et Solidaire.

Objectifs

L'objectif principal de cet appel à projets est d'apporter une plus-value permettant aux porteurs de projets de se lancer. La CAB vise également la participation et la coopération entre acteurs et des réponses aux enjeux et attentes du territoire.

Qui peut candidater

- des associations ayant une activité économique ;
- des coopératives ;
- des entreprises ayant l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) ;
- des entreprises du champ de l'insertion par l'activité économique ;
- des entreprises ayant inscrit les principes de l'ESS dans leurs statuts ;
- des entreprises classiques souhaitant innover en matière d'ESS.

Les bénéficiaires devront avoir leur siège ou exercer l'activité objet de la subvention sur le territoire de l'agglomération boulonnaise. L'aide de la CAB peut être sollicitée en phase de création ou de développement de projets innovants créateurs d'emplois non délocalisables et générant des besoins spécifiques (équipement, étude, faisabilité ...). Les entreprises ou associations ne pourront être financées qu'une seule fois dans le cadre de cet appel projets 2024 ; elles ne devront pas avoir été accompagnées en 2023 dans le cadre d'un dispositif communautaire.

Calendrier

- mars : lancement de l'appel à projets
- **15 avril** : clôture de l'appel à projets

Comment candidater ?

<https://www.agglo-boulonnais.fr/attractive-et-innovante/economie-sociale-et-solidaire?>

Il suffit pour cela de compléter le formulaire en ligne en cliquant

[ici \(https://form.jotform.com/240503197751354\)](https://form.jotform.com/240503197751354)

Les candidatures peuvent être envoyées par courrier (Communauté d'agglomération du Boulonnais, 1 boulevard du bassin Napoléon 62 200 Boulogne-sur-Mer), ou par mail (

jlamare@agglo-boulonnais.fr

en précisant dans l'objet du mail "Candidature AAP 2024")

L'appel à projet ESS permet aux porteurs de bénéficier d'un soutien financier et de réseau dans le but de lancer et/ou développer une nouvelle activité porteuse de sens.



- › **La Méridienne bleue** ou la naissance d'un jardin forêt, échange de déchets compostables contre fruits et légumes de l'exploitation.
- › **Le Tiers lieu Nourricier du Boulonnais**, mise en place de jardins partagés au sein des structures sociales
- › **Créateurs Fait Main**, création d'une boutique pour les artisans et artistes locaux à Saint-Etienne-au-Mont
- › **Littoral Bio** (<https://youtu.be/3cw5ycvPfXw>) (Biocoop), valorisation des produits défraîchis
- › **La Maison de l'Etudiant**, création d'ateliers de cuisine et de confection de produits ménagers
- › **Opal'Réemploi**, valorisation des déchets de terre cuite
- › **Popote** (<https://youtu.be/DJsmFkGUyXw>) , création d'un traiteur et vente à emporter avec des produits bio et/ou locaux
- › **Recyclage Palettes**, réparation et valorisation des palettes détériorées
- › **Toerana Habitat**, création d'une antenne de cette coopérative spécialisée dans le BTP sur l'agglomération
- › **Brad'Asso** (<https://youtu.be/L65gVD-DBlc>) , remet en état et vend les invendus de BradEcoBox
- › **ESI Auto** (https://youtu.be/KmNP4mK_--o) , création d'un atelier de réparation de jantes avec des salariés en insertion
- › **Anim'Laverie** (<https://youtu.be/FNI9RdIW8B0>) , création d'une laverie solidaire
- › **Bee Hippiezzz**, animations et sensibilisation autour des abeilles
- › **Le panier de la mer** (<https://youtu.be/k8zqgYEjKv0>) , création d'un atelier de plats préparés avec des salariés en insertion professionnelle

Accompagnement des porteurs de projet en ESS par BGE Littoral Opale

L'accompagnement des projets de création et de développement dans ce domaine requiert une expertise, tant sur la gouvernance que le modèle économique. En soutenant les structures d'accompagnement telle que BGE Littoral Opale ou Pas-de-Calais actif, la Communauté d'agglomération du Boulonnais entend apporter une réponse spécifique en vue d'augmenter de nombre d'entreprises pérennes créatrices d'emploi relevant de l'économie sociale et solidaire.



**Communauté
d'agglomération**
du Boulonnais

www.agglo-boulonnais.fr

[f](https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais) (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)

[t](https://twitter.com/aggloboulonnais) (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)

[y](https://www.youtube.com/c/aggloboulogne) (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)

[i](http://instagram.com/aggloboulonnais) (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)

[in](https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-aggglom%C3%A9ration-du-boulonnais/) (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-aggglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

**@ NOUS
CONTACTER**

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓ JE M'INSCRIS

> ARCHIVES

> DÉSINSCRIPTION

- > PLAN DU SITE
- > MARCHÉS PUBLICS
- > ACCESSIBILITÉ
- > MENTIONS LÉGALES
- > PROTECTION DES DONNÉES
- > OFFRES D'EMPLOI
- > GESTION DES COOKIES